



000.1149f 12.18 pdf

# Assurance manifestations

## La formule complète pour les manifestations

Qu'il s'agisse d'un repas de Noël d'entreprise, d'un tournoi de football ou d'événements culturels, une manifestation est surtout synonyme de bonne humeur. Mais elle sous-entend également la présence de beaucoup de monde dans un espace restreint et l'utilisation d'un équipement d'une certaine valeur.

L'assurance manifestations vous offre une protection complète afin que vous puissiez vous concentrer sur l'essentiel: une manifestation réussie.

### Les risques suivants sont assurés:

- **Assurance responsabilité civile:** dommages causés à des tiers ou à des objets de tiers  
Exemple: sous le chapiteau, un plafonnier se détache de sa fixation. Il blesse un visiteur et endommage un smartphone qui se trouvait sur une table. L'assurance manifestations couvre les frais médicaux de la personne blessée mais aussi les frais de réparation du smartphone.
- **Assurance choses:** dommages causés à des objets et à l'inventaire  
Exemple: une cuisinière à gaz prend feu dans la cuisine du service de restauration et endommage une partie de l'équipement de cuisine. L'assurance manifestations couvre non seulement les dégâts causés à l'installation, mais aussi les frais d'extinction et de déblaiement.

- **Assurance transport\*:** dommages dus à des effets extérieurs ou à la perte lors du transport  
Exemple: un groupe de musique fait transporter ses instruments jusqu'à la salle de concert. Pendant le voyage en camionnette, une grosse caisse tombe et est endommagée. Grâce au complément transport, votre matériel est non seulement protégé sur le lieu de la manifestation, mais aussi durant le trajet aller et retour.
- **Assurance technique\*:** protection complète pour les installations techniques  
Exemple: un vidéoprojecteur est installé pour la projection d'un film. Peu de temps avant le début de la projection il disparaît, quelqu'un ayant profité de la cohue pour le voler. Le module «assurance technique» de l'assurance manifestations couvre également les frais d'un remplacement en cas de vol.

---

### Vos avantages en un coup d'œil

- Affichage immédiat de la prime d'assurance
  - Conclusion simple en ligne
  - Structure modulaire pour le meilleur rapport qualité-prix
- 

\*disponible uniquement en combinaison avec l'assurance choses

## Aperçu des prestations

	Couverture	Assurable contre supplément
<b>Assurance responsabilité civile</b>		
→ Dommages corporels	✓	
→ Dommages matériels	✓	
→ Organisation et déroulement de la manifestation assurée, y compris les travaux de préparation et de remise en état	✓	
→ Dommages dus à l'influence de radiations ionisantes ou de rayons laser	✓	
→ Dommages découlant de l'utilisation ou de la détention de véhicules automobiles non immatriculés	✓	
→ Dommages découlant de l'utilisation de cycles, de cyclomoteurs et d'engins assimilés à des véhicules	✓	
→ Dommages corporels et matériels en rapport avec une atteinte à l'environnement	✓	
→ Propriété, location ou bail de tribunes et de rampes non permanentes ainsi que de salles de fêtes et de tentes	✓	
→ Dommages de vestiaires	✓	
→ Services de restauration	✓	
→ Réalisation de cortèges	✓	
→ Dommages causés à des véhicules à moteur et vélos (électriques) sur des places de parc surveillées	✓	
→ Dommages à des locaux pris en location	✓	
→ Aucune couverture d'assurance pour les courses et parcours de vitesse en tout genre (p. ex. courses de caisses à savon), feux d'artifice, activités tendance et à risques telles que murs d'escalade, escalade de caisses empilées, paintball, kitesurf, saut à l'élastique, base jumping ou activités présentant des risques comparables		
<b>Assurance choses</b>		
→ Biens mobiliers appartenant au preneur d'assurance, y compris les objets en leasing ou loués qui sont la propriété de tiers		
– Incendie / événements naturels à leur valeur totale	✓	
– Vol avec effraction, détournement, dégâts d'eau au premier risque jusqu'à 20% de la valeur totale, max. 50 000 CHF (y.c. propriété de tiers confiée, frais de déblaiement, d'élimination et d'extinction, frais de déplacement et de protection)	✓	
→ Constructions facilement transportables telles que halles de fêtes et d'expositions, tentes, carrousels, boutiques de marché et foraines ou similaires jusqu'à 2000 CHF	✓	
→ Aucune couverture d'assurance pour les valeurs pécuniaires, les bâtiments, les effets personnels, les véhicules et les infrastructures immobilières en dehors des bâtiments		
<b>Assurance technique</b>		
→ Tous les appareils électriques appartenant au preneur d'assurance, y compris les choses confiées qui sont la propriété de tiers et utilisées pour la manifestation	✓	
→ Toutes les détériorations ainsi que les frais de déblaiement et d'élimination	✓	
→ La perte à la suite d'un vol avec effraction, détournement et vol simple	✓	
→ Aucune couverture d'assurance pour les matériaux de consommation, les frais engagés pour la reconstitution des données et des programmes ainsi que les frais supplémentaires et la perte de revenus		
<b>Assurance transport</b>		
→ Transport de choses	✓	
→ Valeurs pécuniaires		✓
→ Transport de marchandises et d'espèces vers le lieu de l'événement et leur transport de retour vers le lieu de stockage / la banque	✓	
→ Aucune couverture d'assurance pour les aliments et les boissons, les véhicules, les défauts techniques et les dommages pendant l'utilisation		

Remarque: ces contenus ne sont qu'une description succincte des prestations pouvant être assurées. Le détail des prestations figure dans les conditions contractuelles.